

---

## Communication reçue de la Fédération de Russie concernant les dispositions qu'elle a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'AIEA une lettre en date du 10 septembre 2009 accompagnée de pièces jointes dans lesquelles le gouvernement, conformément à l'engagement qu'il a pris en vertu des Directives relatives à la gestion du plutonium (figurant dans le document INFCIRC/549<sup>1</sup> du 16 avril 1998 et dénommées ci-après les « Directives ») et aux annexes B et C des Directives, communique les statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils qu'il détenait au 31 décembre 2008.
2. Eu égard à la demande formulée par le gouvernement de la Fédération de Russie dans sa note verbale du 1<sup>er</sup> décembre 1997 concernant les dispositions qu'il a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium (document INFCIRC/549 du 16 avril 1998), le texte de la lettre du 10 septembre 2009 et de ses pièces jointes est reproduit ci-après pour l'information de tous les États Membres.

---

<sup>1</sup> Une modification de ce document a été publiée le 8 septembre 2009 (INFCIRC/549/Mod.1)

MISSION PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS  
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

M. Vilmos Cserveny  
Sous-Directeur général  
Bureau des relations extérieures  
et de la coordination des politiques  
AIEA

Vienne, le 10 septembre 2009

Monsieur,

Conformément aux Directives relatives à la gestion du plutonium, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de M. M.N. Lysenko, Directeur du Département de la coopération internationale de la Société nationale de l'énergie nucléaire « Rosatom », accompagnée des statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié et des quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils qui étaient détenues au 31 décembre 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, etc.,

[signé]

Vladimir Sergeev  
Représentant permanent adjoint

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉNERGIE ATOMIQUE « ROSATOM »  
(Rosatom)  
DÉPARTEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

M. Vilmos Cserveny  
Sous-Directeur général  
Bureau des relations extérieures  
et de la coordination des politiques  
AIEA

Le 10 août 2009

N° 15-0315/2875

Quantités de plutonium détenues

Monsieur,

Conformément au paragraphe 14 des Directives relatives à la gestion du plutonium, j'ai l'honneur de vous communiquer les statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils, suivant les modèles figurant respectivement aux annexes B et C des Directives, qui étaient détenues au 31 décembre 2008.

[signé]

M.N. Lysenko  
Directeur du Département de la coopération  
internationale

Pièces jointes : 2 pages

## Statistiques annuelles des quantités détenues de plutonium civil non irradié

<u>Total national</u> *) (en kilogrammes)	au 31 décembre 2008	(au 31 décembre 2007)
1. Plutonium séparé non irradié dans des installations d'entreposage dans des usines de retraitement	45200	(43600)
2. Plutonium séparé non irradié en cours de fabrication et plutonium contenu dans des produits semi-finis ou non finis non irradiés dans des usines de fabrication de combustible ou autres, ou dans d'autres installations	-	(-)
3. Plutonium contenu dans du combustible MOX non irradié ou dans d'autres produits fabriqués sur les sites de réacteurs ou dans d'autres installations	300	(300)
4. Plutonium séparé non irradié détenu ailleurs dans d'autres installations.	1000	(1000)
<u>Note :</u>		
i) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 ci-dessus et appartenant à des organismes étrangers	0.3	(0.3)
ii) Plutonium dans l'une quelconque des formes visées aux lignes 1 à 4 ci-dessus détenu dans des installations dans d'autres pays et par conséquent non inclus dans les quantités susmentionnées	0.6	(0.6)

---

\*) Arrondi au chiffre des centaines de kg de plutonium.

**Quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils**

<u>Total national</u> *) (en kilogrammes)	au 31 décembre 2008	(au 31 décembre 2007)
1. Plutonium contenu dans du combustible irradié dans les installations de réacteurs civils	68000	(66000)
2. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans des usines de retraitement	3000	(3000)
3. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans d'autres installations	45000	(42000)

Note :

- i) Le traitement des matières envoyées pour stockage définitif direct devra faire l'objet d'un examen plus approfondi lorsque les projets de stockage définitif direct auront pris une forme concrète.

ii) Définitions

La ligne 1 comprend les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible provenant de réacteurs civils.

La ligne 2 comprend les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible reçu dans les usines de retraitement mais pas encore retraité.

- iii) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 3 en cours de transport international préalablement à son arrivée dans l'État destinataire.

---

\*) Arrondi au chiffre des milliers de kg de plutonium.